



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**CONSEIL D'INSTALLATION DU 07 AVRIL 2021**

**Salle des fêtes de Bretteville sur Laize – 18h30**

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2021

**Étaient présents** :

**Délégués titulaires** :

- 1- Pour la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Guy PISLARD, M. Didier RAULT, M. Abderrahman BOUJRAD, M. Philippe CAYE, Mme Isabelle ONRAED, M. Benoit VANDERMERSCH, M. Alain DELARUE, M. Jean-Charles AUVRAY, M. Roland MODESTE, M. Bruno MENARD, M. Stéphane VERRIER, M. Jean-Paul DELPRAT, M. David ROUSSEAU, M. Gérard VALENTIN, M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Patricia FIEFFÉ et M. Vincent MICHIELS
- 2- Pour la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD et M. Jean-Louis MALAQUIN

**Délégués suppléants** :

- 1- Pour la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Michel MAUGER, M. Jean-Paul CHEVRIER, M. Gilles BERARD et M. Thierry ANCERNE
- 2- Pour la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Néant

**Excusés** :

- Pour la Communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon : Patrick DENOYELLE (pouvoir donné à Patricia FIEFFÉ)
- Pour la Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Jean-Paul VAUTIER (non suppléé), Anne Marie MICHELINI (suppléée par M. CHEVRIER), Christophe JEANNE (suppléé par M. MAUGER)

**Nombre de votants** : 23 votants + 1 pouvoir

**Autres présents** :

- Aurélie BERNARDIN, responsable administrative du SMICTOM de la Bruyère
- Philippe DUCLOS, presse

M. PISLARD remercie M. Bruno FRANCOIS, Maire de Bretteville sur Laize, pour le prêt de la salle afin que se tienne cette assemblée générale.

**Nomination du secrétaire de séance** : M. Olivier GUILLEMETTE

M. Guy PISLARD, doyen d'âge, préside l'assemblée générale et demande s'il y a des volontaires aux postes suivants : deux assesseurs et un scrutateur :

- Scrutateur : Mme Isabelle ONRAED
- Assesseurs : M. Bruno MENARD et M. Jean-Louis MALAQUIN

M. Guy PISLARD précise que du fait de l'état d'urgence sanitaire :

- le quorum est réduit au tiers des membres présents,
- chaque délégué présent peut être porteur de 2 pouvoirs.

Il rappelle également que le retrait de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au 31/03/2021 a impliqué la fin de mandat de M. MATHON comme Président. Les délégués du SMICTOM doivent donc désigner un(une) nouveau(nouvelle) Président(e) et par effet domino les Vice-présidents.

Les futurs membres du bureau seront élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Trois isolements sont mis à disposition avec bulletins de vote vierges. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

### **I : Élection du Président**

Candidate : Mme Patricia FIEFFÉ

Déléguée au SMICTOM depuis 2008 et Vice-présidente en charge des finances depuis le 2 septembre 2020, elle présente sa candidature pour mener à bien les projets de l'ancien président M. MATHON et de l'équipe dernièrement élue :

- Mise en place des extensions de consignes de tri
- Mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- Uniformisation des services avec les 2 CC adhérentes : CC Cingal Suisse Normande et CC Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Intégration de nouveaux locaux administratifs suivant la capacité financière

Elle insiste sur sa motivation et sa disponibilité pour occuper ce poste.

Les assesseurs appellent les délégués à tour de rôle par collectivité adhérente : CC vallées de l'Orne et de l'Odon puis CC Cingal Suisse Normande (voir annexe).

Il est alors procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

Résultats :

Nombre de votants	23+1
Nombre de bulletins trouvés	24
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Suffrage exprimé	24
Majorité absolue	13
Nb voix – Patricia FIEFFÉ	23

**Délibération n° 2021/013 : Mme Patricia FIEFFÉ a obtenu 23 voix. Elle est proclamée Présidente et a été immédiatement installée.**

### **II : Détermination du nombre de vice-présidents**

Par soucis d'économies, Mme la Présidente propose de réduire le nombre de commissions à 3, chacune dirigée par un vice-président.

#### **1<sup>er</sup> vice-Président : commission du personnel, hygiène et sécurité, qualité**

Commission chargée :

- de la gestion du personnel et des recrutements ;
- de la mise en place de la politique de sécurité de la collectivité ;

### **2<sup>e</sup> vice-Président : commission Travaux, Matériel, Etudes et Perspectives**

Commission chargée :

- de la programmation et du suivi des travaux et des besoins en matériel ;
- de la rédaction des cahiers des charges liés à l'achat de matériel ou à des travaux ;
- de la mise en place d'études et de projets visant à adapter la structure aux besoins de développement ou de mise aux normes du SMICTOM (étude d'optimisation, MODECOM,...).

### **3<sup>e</sup> vice-Président : commission communication, déchets industriels, et développement durable**

Commission chargée :

- du développement des outils d'information du SMICTOM et d'une politique de communication cohérente (outils pédagogiques pour les écoles, site Internet et réseaux sociaux, journal d'information, plaquettes diverses) ;
- de mettre en place une communication adaptée à chaque projet ou nouveau service offert aux habitants ;
- chargée des réunions publiques (présentation des bilans) ou d'organiser des événementiels ;
- de la gestion de la redevance spéciale pour le financement de la collecte et du traitement des déchets industriels ;
- de la mise en place d'une politique de développement durable (dématérialisation, énergie...).

Mme FIEFFÉ prendra en charge les missions liées à la Commission Finances, à savoir :

- Lancement et suivi des consultations et des appels d'offres ;
- Gestion des marchés publics ;
- Élaboration et suivi du budget ;
- Étude de nouveaux modes de financement du service public d'élimination des déchets ménagers (redevance générale, redevance incitative, taxe d'ordures ménagères incitative...) et les conséquences de leurs mises en application pour le SMICTOM et les collectivités membres.

Une réunion trimestrielle aura lieu avec les membres du Bureau afin de faire un point budgétaire. Mme FIEFFÉ lancera un appel à candidature par mail pour proposer aux délégués de faire partie de cette commission finances.

**Délibération n° 2021/014 : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Mme la Présidente et détermine le nombre de Vice-président à 3.**

## **III : Élection des 3 Vice-Présidents**

### **III.1 Élection du 1<sup>er</sup> Vice-président**

Il sera en charge :

- de la gestion du personnel et des recrutements ;
- de la mise en place de la politique de sécurité de la collectivité ;

Mme FIEFFÉ demande si des délégués souhaitent se porter candidats.

Candidat : M. Guy PISLARD

Vice-président en charge du personnel depuis le 2 septembre 2020, il se présente de nouveau auprès des délégués et motive le renouvellement de sa candidature.

Résultats :

Nombre de votants	23 + 1
Nombre de bulletins trouvés	24
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Suffrage exprimé	24



Majorité absolue	13
Nb voix – Guy PISLARD	23

**M. Guy PISLARD est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président, en charge de la commission du personnel, hygiène et sécurité et qualité.**

### III.2 Élection du 2<sup>e</sup> Vice-président

Il sera en charge :

- de la programmation et du suivi des travaux et des besoins en matériel ;
- de la rédaction des cahiers des charges liés à l'achat de matériel ou à des travaux ;
- de la mise en place d'études et de projets visant à adapter la structure aux besoins de développement ou de mise aux normes du SMICTOM (étude d'optimisation, MODECOM,...).

Mme FIEFFÉ demande si des délégués souhaitent se porter candidats.

Candidat : M. DENOYELLE

Vice-président en charge de cette commission depuis le 2 septembre 2020, a présenté sa candidature par mail :

*« C'est dans des conditions particulières que je m'adresse à vous. Etant cas contact au covid, je ne peux être présent pour l'assemblée générale du SMICTOM et j'en suis désolé mais je me dois de respecter plus que jamais les conditions sanitaires et l'isolement qui m'est imposé. Sachez que je souhaite continuer à mettre mon expérience et mes connaissances au service du syndicat aussi je vous demande donc par la présente de bien vouloir me renouveler votre confiance pour le poste de vice-Président dont j'ai pris les fonctions en septembre dernier.*

*Le départ regretté de notre Président nous oblige à réélire un nouveau bureau. L'équipe mise en place en début de mandat me semble pertinente et dynamique. Elle a toute la capacité pour faire évoluer nos projets dans un esprit de cohésion et de responsabilité, aussi je compte sur vous. »*

Résultats

Nombre de votants	23+1
Nombre de bulletins trouvés	24
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Suffrage exprimé	24
Majorité absolue	13

Nb voix – Patrick DENOYELLE	23
-----------------------------	----

**M. Patrick DENOYELLE est élu 2<sup>e</sup> Vice-Président, en charge de la commission des travaux, matériel, études et perspectives.**

### III.3 Élection du 3<sup>e</sup> Vice-président

Il sera en charge :

- du développement des outils d'information du SMICTOM et d'une politique de communication cohérente (outils pédagogiques pour les écoles, site Internet et réseaux sociaux, journal d'information, plaquettes diverses) ;
- de mettre en place une communication adaptée à chaque projet ou nouveau service offert aux habitants ;
- des réunions publiques (présentation des bilans) ou d'organiser des événementiels ;

- de la gestion de la redevance spéciale pour le financement de la collecte et du traitement des déchets industriels ;
- de la mise en place d'une politique de développement durable (dématérialisation, énergie...).

Mme FIEFFÉ demande si des délégués souhaitent se porter candidats.

Candidat : M. Olivier GUILLEMETTE

Vice-président en charge du personnel depuis le 2 septembre 2020, il se présente de nouveau auprès des délégués et motive le renouvellement de sa candidature.

Résultats	
Nombre de votants	23+1
Nombre de bulletins trouvés	24
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Suffrage exprimé	24
Majorité absolue	13
Nb voix – Olivier GUILLEMETTE	23

**M. Olivier GUILLEMETTE est élu 3<sup>e</sup> Vice-Président, en charge de la commission communication, déchets industriels et développement durable.**

**Délibération n° 2021/015 : Le Comité Syndical a élu les 3 Vice-Présidents :**

- **M. Guy PISLARD: 1<sup>er</sup> Vice-Président, en charge de la commission du personnel, hygiène et sécurité et qualité.**
- **M. Patrick DENOYELLE. 2<sup>e</sup> Vice-Président, en charge de la commission des travaux, matériel, études et perspectives**
- **M. Olivier GUILLEMETTE : 3<sup>e</sup> Vice-Président, en charge de la commission communication, déchets industriels et développement durable.**

#### **IV : Élection membres bureau supplémentaires**

Mme la Présidente propose d'élargir la composition du Bureau du SMICTOM à 2 personnes supplémentaires. Ces délégués pourraient aider certaines commissions à travailler sur certains projets. Ces délégués ne seront pas indemnisés.

Volontaires : M. Gérard VALENTIN (commune de Mutrécy) et M. Abderrahman BOUJRAD (commune de Bretteville sur Laize)

**Délibération n° 2021/016 : Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme 2 membres de Bureau supplémentaires : M. Gérard VALENTIN et M. Abderrahman BOUJRAD**

#### **V : Délégations consenties à la Présidente et au Bureau**

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que la présidente, les vice-présidents ayant reçu délégation, ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines compétences qui lui sont propres (vote du

Budget, fixation des taux, approbation du compte administratif, décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement du syndicat...).

Afin de faciliter la bonne administration du SMICTOM entre les réunions du Conseil Syndical, la Présidente proposera de reconduire selon les mêmes modalités qu'à l'heure actuelle la délégation à la Présidente, pour la durée du mandat et dès lors que les crédits sont ouverts au Budget, à savoir :

- **En matière de commande publique** : autorisation pour la Présidente de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres :
  - o D'un montant inférieur au seuil défini pour les procédures adaptées par le Code des Marchés Publics pour les marchés de fournitures, de services et de prestations intellectuelles, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - o D'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants concernant les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - o La signature des conventions de groupement de commandes ;
  
- **En matière de finances et de comptabilité publique** :
  - o Création ou modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
  - o La signature des dossiers de demandes de subventions au profit du SMICTOM ;
  - o Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - o Réalisation ou renouvellement les lignes de crédit de trésorerie ;
  - o Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, fixer les modalités d'aménagement ou de renégociation des emprunts ;
  
- **En matière d'assurances** :
  - o Passation des contrats d'assurances et acceptation des indemnités de sinistres y afférentes ;
  - o Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du SMICTOM dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
  
- **En matière de domanialité** :
  - o La conservation, l'administration et l'affectation des propriétés du SMICTOM utilisées par les services du SMICTOM, et prendre tous les actes conservatoires y afférents ;
  - o La fixation du montant des indemnités qui seraient dues par le SMICTOM dans le cadre d'occupations temporaires de terrain et l'exécution des conventions y afférentes ;
  
- **En matière d'action en justice** :
  - o Intenter au nom du SMICTOM les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui (cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions) ;
  - o Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du SMICTOM ;
  
- **En matière de propriété immatérielle** :
  - o L'acquisition, le dépôt, la conservation, la mise à disposition, à titre gratuit ou onéreux, l'échange relatifs aux marques, logos, noms de domaines, données informatiques du SMICTOM ;
  
- **En matière de gestion administrative** :
  - o La signature des conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle, ainsi que tout acte y afférent ;

Mme FIEFFÉ rappelle que tous les contrats de travaux, fournitures ou de services conclus à titre onéreux sont des marchés publics qu'il ne pourra signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du Conseil Syndical.

Elle proposera également de déléguer au Bureau :

- De régler toutes les affaires relatives au personnel dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- Effectuer les remises de dette de toute nature ;
- Passer toute convention nécessaire au bon fonctionnement du SMICTOM de la BRUYERE.

Les décisions seront prises par Madame la Présidente et en cas d'absence ou d'empêchement, par un Vice-président pris dans l'ordre du tableau (article L 2122-17 CGCT).

Conformément à l'article L.5211-10, Madame la Présidente devra rendre compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

**Délibération n° 2021/017 : Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Mme FIEFFÉ et décide de fixer les délégations consenties à la Présidente et au Bureau selon les modalités précisées ci-dessus.**

#### **VI : Questions diverses**

Mme BERNARDIN précise que les comptes-rendus des deux derniers Comités Syndicaux (29/03 et 07/04) seront prochainement envoyés par mail.

La réunion est close à 19h30

Gouvix, le 08/04/2021

Mme Patricia FIEFFÉ  
Présidente du SMICTOM de la Bruyère

